



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/RES/49/109
28 février 1995

Quarante-neuvième session
Point 88 g de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/49/728/Add.7)]

49/109. Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 47/180 du 22 décembre 1992, par laquelle elle a décidé de convoquer la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) du 3 au 14 juin 1996 et de constituer un comité préparatoire et un secrétariat spécial de la Conférence,

Remerciant de nouveau le Gouvernement turc d'avoir proposé d'accueillir la Conférence, qui doit se tenir à Istanbul,

Réaffirmant l'importance que revêtent, notamment pour Habitat II, les principes contenus dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement 1/, ainsi que les objectifs, principes d'action, activités et moyens d'exécution énoncés au chapitre 7 d'Action 21, intitulé "Promotion d'un modèle viable d'établissements humains" et dans les dispositions pertinentes du chapitre 28 de ce programme, intitulé "Initiatives des collectivités locales à l'appui d'Action 21" 2/,

Notant avec intérêt les progrès réalisés jusqu'ici dans les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains

1/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 [A/CONF.151/26/Rev.1 (Vol. I et Vol. I/Corr.1, Vol. II, Vol. III et Vol. III/Corr.1)] (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe I.

2/ Ibid., annexe II.

(Habitat II), tels qu'ils sont décrits dans les rapports du Comité préparatoire de la Conférence sur les travaux de sa session d'organisation 3/ et de sa première session 4/, ainsi que dans le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des travaux du Comité préparatoire et du secrétariat spécial de la Conférence 5/,

Notant également avec intérêt le rapport de la Commission des établissements humains sur les travaux de sa quatorzième session 6/,

Prenant note des recommandations relatives aux établissements humains qui figurent dans le rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa deuxième session 7/,

Notant avec préoccupation que les ressources dont dispose actuellement le secrétariat de la Conférence, provenant notamment de contributions volontaires, y compris du transfert de ressources du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), demeurent insuffisantes pour appuyer le processus préparatoire de la Conférence à l'échelle envisagée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/180, en particulier en ce qui concerne la capacité du secrétariat de fournir une assistance aux pays en développement et aux autres Etats qui en ont besoin, à l'échelon national, pour se préparer à la Conférence,

1. Prend acte des rapports du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) sur les travaux de sa session d'organisation, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 3 au 5 mars 1993 3/, et de sa première session de fond, tenue à l'Office des Nations Unies à Genève du 11 au 22 avril 1994 4/, et entérine les décisions qui y figurent;

2. Prend acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence 5/;

3. Approuve la recommandation contenue dans la décision I/1 du Comité préparatoire, tendant à ce qu'il tienne une troisième session de fond, d'une durée relativement courte, au Siège de l'Organisation des Nations Unies au début de 1996 pour mener à bien les préparatifs de la Conférence 8/;

4. Note avec satisfaction les recommandations faites par le Comité préparatoire dans sa décision I/2, concernant les préparatifs aux niveaux national, régional et mondial, le projet de déclaration de principes et

3/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, Supplément n° 37 (A/48/37).

4/ Ibid., quarante-neuvième session, Supplément n° 37 (A/49/37).

5/ Voir A/49/272.

6/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, Supplément n° 8 (A/48/8).

7/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1994, Supplément n° 13 (E/1994/33).

8/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Supplément n° 37 (A/49/37), annexe I.

d'engagements, et le projet de plan d'action mondial, qui doit s'articuler autour des deux grands thèmes de la Conférence : "Un logement pour tous" et "Des établissements humains viables dans un monde en pleine urbanisation" 8/;

5. Prend note avec intérêt de l'appel lancé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour que l'on donne à la Conférence l'importance d'un "sommet sur la ville", et réaffirme que le niveau de participation à la Conférence doit être le plus élevé possible 9/;

6. Recommande que le plan d'action mondial de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) tienne compte des résultats de toutes les conférences mondiales organisées par l'Organisation des Nations Unies dans des domaines connexes;

7. Prie le Secrétaire général de veiller à ce que tous les organes, organisations, institutions et programmes compétents redoublent d'efforts et coopèrent étroitement pour préparer la Conférence;

8. Recommande que l'attention voulue soit accordée à l'inclusion des questions relatives à un modèle viable d'établissements humains, telles qu'elles sont énoncées au chapitre 7 d'Action 21, dans le contexte d'un agenda pour le développement dont l'établissement est en cours conformément à ses résolutions 47/181 et 48/166, en date respectivement du 22 décembre 1992 et du 21 décembre 1993, et réaffirme qu'en matière d'établissements humains, il s'agit avant tout d'améliorer, du point de vue social, économique et écologique, la qualité de ces établissements humains et les conditions de vie et de travail de tous, en particulier des pauvres des zones urbaines et rurales;

9. Félicite sincèrement les Etats et organisations qui ont contribué ou se sont engagés à contribuer, sur le plan financier ou autrement, aux préparatifs de la Conférence, et prie le Secrétaire général de la Conférence de continuer à tout faire pour mobiliser les ressources extrabudgétaires nécessaires aux activités et aux préparatifs de la Conférence;

10. Engage de nouveau tous les gouvernements, notamment ceux des pays développés et des autres pays qui sont en mesure de le faire, et les institutions financières internationales et régionales, à contribuer largement aux fonds bénévoles créés par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/180 pour financer les préparatifs de la Conférence et aider les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, à participer pleinement et efficacement à la Conférence et à sa préparation;

11. Demande que les travaux du Comité préparatoire et du secrétariat d'Habitat II continuent d'être financés au moyen des ressources inscrites au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies afin que la Conférence soit traitée de manière adéquate par rapport aux autres conférences internationales de portée mondiale convoquées par l'Organisation des Nations Unies;

12. Prend note des contributions que les organisations, institutions et programmes du système des Nations Unies et les autres organisations qui s'intéressent aux établissements humains apportent aux travaux du Comité préparatoire dans l'exercice de son mandat et invite lesdits organismes à mobiliser des ressources financières pour aider les pays en développement qui en font la demande à préparer leurs rapports nationaux;

13. Encourage toutes les organisations non gouvernementales intéressées, notamment celles des pays en développement, à participer et à contribuer à la Conférence et à ses préparatifs, sur la base des procédures suivies lors de récentes conférences de l'Organisation des Nations Unies;

14. Encourage également les organisations susmentionnées à contribuer sans réserve à sensibiliser davantage l'opinion mondiale aux problèmes que posent les établissements humains et au rôle important que l'habitat peut jouer dans le progrès social et la croissance économique, et encourage les dirigeants du monde entier à s'engager à faire prévaloir de manière durable, dans les villes et villages de leurs pays, la santé, la sécurité et la justice;

15. Prie les commissions régionales d'inclure dans leur programme d'activité pour 1995 un élément concernant les préparatifs de la Conférence, en mettant particulièrement l'accent sur ces préparatifs dans leurs régions respectives, et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa cinquantième session;

16. Demande à tous les Etats d'encourager une large participation des autorités locales et de tous les protagonistes intéressés, notamment la communauté scientifique, les milieux industriels, les syndicats, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, aux préparatifs nationaux, régionaux et internationaux et d'encourager un large échange d'informations et de données d'expérience à cet égard, touchant en particulier les programmes de travail et les activités des comités nationaux;

17. Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en consultation avec le Secrétaire général de la Conférence, de lui rendre compte à sa cinquantième session de l'avancement des préparatifs de la Conférence, notamment de l'application de la présente résolution;

18. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquantième session, au titre de la question intitulée "Développement durable et coopération économique internationale", une question subsidiaire intitulée "Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)".

92^e séance plénière
19 décembre 1994